

# **REGLEMENT**

## **POUR LES DEUX FORMULES C'EST LE PROPRIETAIRE ET LUI SEUL QUI GERE SES LOCATIONS**

- Article 1 Le propriétaire fixe lui-même ses tarifs pour les locations vacances et de ce fait nous ne pouvons en aucun cas garantir des semaines de locations.
- Article 2 Le propriétaire reçoit lui même ses appels et ses emails pour ses locations.
- Article 3 Le propriétaire autorise sur le site internet Location-la-foux .com à afficher son téléphone ainsi que son adresse email.
- Article 4 Le présent contrat est établi pour une durée de un an et ne peut en aucun cas être ramené à une durée inférieure.
- Article 5 C'est une prestation de services « marchand de liste » entre particuliers par l'intermédiaire de l'informatique et d'Internet conformément aux dispositions législatives en vigueur.
- Article 6 Le propriétaire s'engage à fournir une autorisation écrite à la personne de son choix afin de retirer les clés.
- Article 7 La personne qui vient retirer les clés s'engage à fournir une pièce d'identité.
- Article 8 Nous n'intervenons en rien sur le choix du ou des locataires.
- Article 9 Nous ne prenons aucune caution.
- Article 10 Nous déclinons toutes responsabilités sur les problèmes éventuels pouvant intervenir par rapport aux locations
- Article 11 Nous ne sommes pas responsables de l'état des lieux, du ménage, et autres...

Signature du ou des propriétaires précédée de la mention lu et approuvée